



# LA GESTION GLOBALE DES RISQUES EN CONCHYLICULTURE

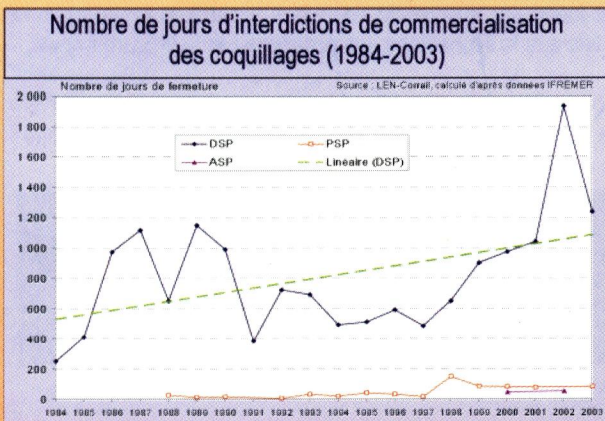
~ V. LE BIHAN, S. PARDO, Y. PERRAUDEAU ~  
 LEN, Université de Nantes  
 Février 2006

Ce document est une synthèse de l'étude « La gestion globale des risques en conchyliculture » réalisée par le LEN pour l'Observatoire des pêches et des cultures marines de l'AGLIA (Association du Grand Littoral Atlantique) et en partenariat avec le Comité National de la Conchyliculture (CNC).

De la production à la commercialisation, les **activités conchyloles** sont exposées à une **pluralité de risques**. La dépendance au milieu naturel a conduit de tout temps les professionnels à s'adapter et à intégrer ces risques dans leur pratique. Les évolutions réglementaires, destinées à protéger le consommateur, encadrent de manière stricte l'ensemble de l'activité conchylole. La vulnérabilité des entreprises reste conditionnée par leur implantation géographique et par leurs stratégies de cycles de production. La saisonnalité de la commercialisation et la spécificité des circuits de distribution sont autant de facteurs de sensibilité.

- Les sinistres encourus par les professionnels conchyloles sont-ils plus fréquents ces dernières années ?
- Les conséquences dans les entreprises sont-elles plus importantes ?

S'il est difficile d'apporter une réponse précise, des **événements** marquants et une évolution du **contexte réglementaire** viennent conforter la perception des professionnels du secteur, à savoir une **augmentation** du risque : 2 pollutions par hydrocarbure (1999, 2005), tempête en 1999, épisodes de sécheresse, **nombre de jours d'interdiction** administratives de vente et de ramassage de coquillages **multiplié par 5** de 1984 à 2003 (voir graphique), modification des limites maximales et des méthodes d'analyse de certaines biotoxines marines dans les mollusques bivalves.



La gestion des risques représente un **enjeu important** pour la pérennité des entreprises conchyloles. Aujourd'hui, les mécanismes de couverture allient des systèmes de solidarité européens et nationaux et d'assurances privées mais semblent incomplets : ils compensent en partie les dommages supportés ; les délais d'indemnisation sont parfois très longs créant des décalages de trésorerie pénalisants ; **certaines conséquences économiques non garanties** dans les entreprises conchyloles sont souvent oubliées dans l'appréhension des préjudices réellement subis (**pertes de cheptel**, pertes de personnel, **pertes de marchés, images affectées**, augmentation des investissements et des frais de fonctionnement des procédures de sécurité, **augmentation des primes d'assurance**, etc.).

## Face à ce constat, les objectifs de l'étude sont multiples :

- Un premier point permet d'identifier l'ensemble des risques encourus par le secteur conchylole et la nature des conséquences selon les risques.
- Un deuxième point vise à détailler les mécanismes de couvertures propres à chaque risque et leurs limites.
- Parmi les besoins auxquels les solutions existantes ne répondent pas, des priorités, qui concernent essentiellement la couverture des risques liés au milieu de production, ont été dégagées lors d'échanges et de réunions avec les professionnels.
- A partir d'un panorama d'instruments existant dans d'autres secteurs français ou étrangers, 6 d'entre eux sont retenus comme étant susceptibles de répondre aux besoins de couverture exprimés par les professionnels.
- La dernière partie identifie les éléments nécessaires ainsi que les obstacles à l'adaptation des 6 instruments précédemment retenus.

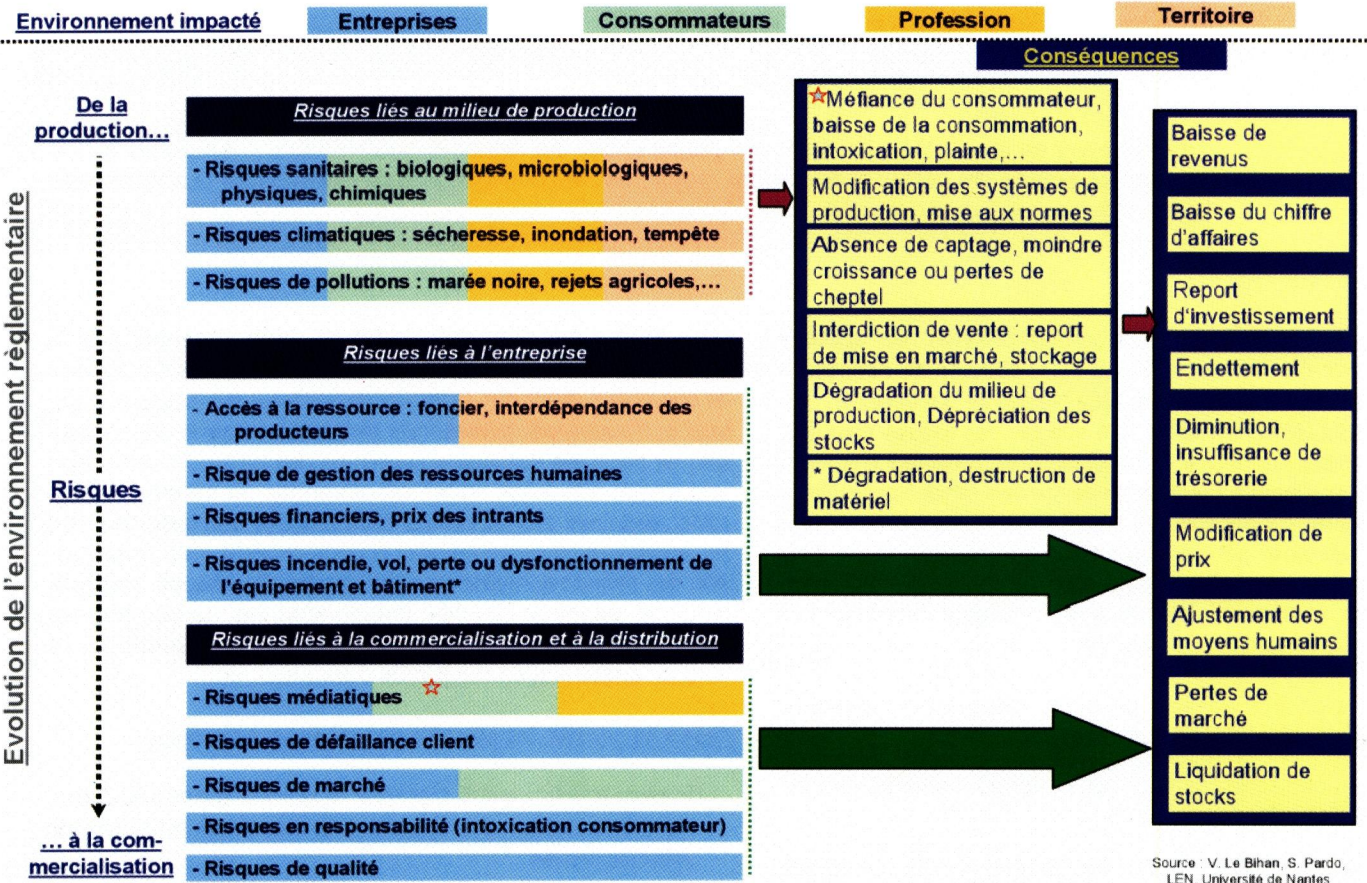
## Sommaire

- Des risques et des conséquences multiples... difficilement mesurables **p. 2**
- Avec des couvertures imparfaites. **p. 3**
- Des instruments existant dans d'autres secteurs **p. 3**
- Quelles perspectives pour le secteur conchylole ? **p. 4**

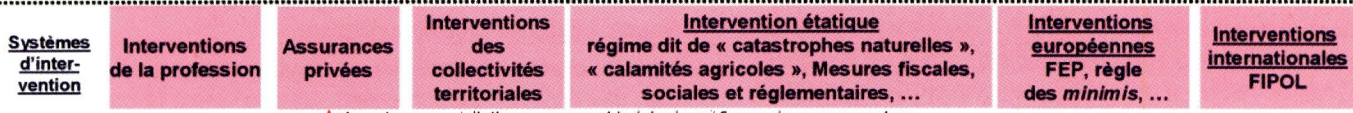
**Nous tenons à remercier vivement pour leur participation à cette étude :** le Comité National de la Conchyliculture, les 7 Sections Régionales Conchyloles, les professionnels conchyloles, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DAF/SDFA), Groupama SA, Pacifica Assurances Dommages, Crédit Agricole SA, Crédit Maritime, Banque Populaire Atlantique, Tétard-Gras Savoye, Allain des Beauvais Assurance, GAN, la Fédération Nationale Porcine, les Conseils Régionaux des Pays de la Loire, Poitou-Charentes et d'Aquitaine, le SMIDAP, le CREA.

**DES RISQUES ET DES CONSÉQUENCES MULTIPLES...**

- Les entreprises conchylicoles sont exposées à trois grandes catégories de risques :
  - les risques liés au **milieu** de production ;
  - ceux liés à **l'entreprise** ;
  - ceux liés à la **commercialisation** et à la **distribution**



Source : V. Le Bihan, S. Pardo, LEN, Université de Nantes



★ Les risques médiatiques peuvent induire la méfiance du consommateur

**DIFFICILEMENT MESURABLES...**

- Découlent de ces différents risques, des **préjudices** pour les entreprises conchylicoles, dont les répercussions peuvent affecter la profession dans son ensemble et modifier le comportement des consommateurs. La **portée des conséquences** peut ainsi être à l'échelle d'un territoire géographique plus ou moins étendu. Les dommages subis peuvent être économiques, financiers, sociaux, organisationnels, etc.

- L'évaluation précise d'un préjudice peut se révéler très difficile :
  - difficultés de déterminer l'ensemble des conséquences directes et induites ;
  - échelonnement des effets (conséquences court terme, moyen terme et long terme) ;
  - gravités différentes selon la période de survenue du sinistre ;
  - difficulté de transmission et de compilation des informations détenues par les divers acteurs concernés (professionnels, banquiers, centres de gestion, etc.) ;
  - insuffisance d'indicateurs biologiques, sanitaires de référence (seuils de pollution, état des stocks, ...).

- Néanmoins, un premier niveau d'évaluation de certains préjudices est fourni par le montant des aides accordées lors d'événements tels que la sécheresse, les pollutions par hydrocarbure, etc.

- Les concours publics français accordés au secteur des cultures marines révèlent une **forte variabilité** des aides selon les années liée aux événements :

Concours publics aux CM (gestion des aléas de production)	2000	2001	2002	2003	2004
Indemnisation dommages Tempête, Erika et Prestige	42,3	11,2	12,7	0,8	0
Indemnisation pertes CM (FNGCA)	5	0,6	0	1,3	1,6
<b>TOTAL en millions d'euros</b>	<b>47,3</b>	<b>11,8</b>	<b>12,7</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>

Source : LEN, d'après MAP Concours publics aux pêches maritimes et aux cultures marines

- Les demandes d'indemnisation déposées au fonds **FIPOL** et les indemnités effectives peuvent être très variables selon l'ampleur de la pollution : 1003 demandes déposées à la suite du naufrage de l'Erika pour une indemnité effective de 7,7 millions d'euros en 2004 ; 118 demandes déposées à la suite du naufrage du Prestige pour un montant réclamé de 1,6 millions d'euros.

AVEC DES COUVERTURES IMPARFAITES.

Le secteur conchylicole peut avoir accès à un certain nombre d'aides publiques (au niveau international, européen, national, collectivités territoriales) et de contrats d'assurance privée (tableau de synthèse). La gestion des risques est également intégrée par les professionnels au niveau de leur activité, par la mise en œuvre de mesures d'autoprotection et d'auto-assurance (spécialisations géographiques, choix technico-économiques) qui vont permettre de réduire soit l'exposition au risque, soit la gravité des conséquences économiques d'un dommage.

Risques	RE ou RNE*	Dispositifs existants	Eléments déclencheurs	Modalités d'application
<b>Risques liés au milieu de production</b>				
Risques sanitaires : biologiques, microbiologiques, physiques, chimiques	RNE ou RE	Règle de <i>Minimis</i>		Limite du plafond : 30 000 euros
	RNE ou RE	FEP (pré-projet) - Article 31	Suspension de la récolte pendant plus de 4 mois ou Préjudice subi représente plus de 35 % du CA annuel	L'octroi d'indemnités est limité à 12 mois sur la période 2007-2013. 4 mois de suspension ou 35 % de baisse de CA paraissent des niveaux très élevés
	RNE	Assurance aquacole et salicole	interdictions administratives de ventes des coquillages (Alexandrium, Pseudo-Nitzschia, Dinophysis) au-delà de 15 jours	Franchise 5 % du capital assuré ; Prise en charge des intérêts de découvert ou d'emprunts dus à un décalage de trésorerie résultant d'une interdiction garantie
Risques climatiques : sécheresse, inondations	RNE	FNGCA ou Régime Catastrophe Naturelle	Reconnaissance d'une calamité agricole ou cat. naturelle	Indemnisation faible du FNGCA (12 %) ; Longueurs des délais d'indemnisation ; Aléas exceptionnels
Risques climatiques : tempêtes, gel, grêle	RNE	FNGCA ou Régime Catastrophe Naturelle + garantie dommage aux biens	Reconnaissance d'une calamité agricole ou cat. naturelle	Garantie facultative pour grêle et gel ; Montants plafonnés ;
Risques de pollutions : marée noire, rejets agricoles, etc.	RE ou RNE	Assureur du navire responsable pollution + FIPOL	Pollution par hydrocarbure	Montants plafonnés ; Longueurs des délais d'indemnisation ; ne couvre que les pollutions par hydrocarbure
	RE	Assurance risque pollution du littoral	Pollution déclenchée par collision, naufrage, échouement ou abordage de navires identifiés	
<b>Risques liés à l'entreprise</b>				
Risque de gestion des ressources humaines	RE	Assurance Revenu	Chute de revenu professionnel annuel net imposable consécutive à une invalidité (économique ou physiologique) liée à une maladie et/ou un accident	Cotisation fonction de l'étendue de la couverture souhaitée (montant de la rente, délai de carence, risque couvert, type de rente). Les primes payées sont déductibles fiscalement
Risque incendie, vol, perte ou dysfonctionnement de l'équipement et bâtiment	RE ou RNE	Assurance dommages / biens Assurance Pertes d'exploitation		
<b>Risques liés à la commercialisation et à la distribution</b>				
Risques de défaillance des clients	RE	Assurance crédit	Impayés	Coût élevé de l'assurance
Risques en responsabilité (intoxication consommateur)	RE	Assurance responsabilité civile		

\* Responsabilité établie (RE) ou non établie (RNE) ; Source : LEN d'après compilations de divers documents

Une fragilité du secteur conchylicole à travers : une spécialisation très forte, inhérente à l'activité, une dépendance au milieu ouvert, une gestion de trésorerie de court terme délicate, peu de mutualisation de moyens (financiers, infrastructure, etc.) des difficultés de mobilisation collective et un environnement réglementaire évolutif et contraignant.

Des mesures de soutien imparfaites : indemnités limitées aux ressources des fonds (FNGCA, FIPOL), taux d'indemnisation faibles (FNGCA), longueur des délais d'indemnisation (FNGCA, FIPOL), prêts calamités répondant mal au besoin de trésorerie des sinistrés (FNGCA) et des conditions d'attribution restrictives (FIPOL).

Un développement limité des assurances privées : 2 assurances spécifiques ont été développées récemment : une assurance crédit et une assurance multirisques comprenant une garantie report de vente. Toutefois, il n'existe pas d'assurance couvrant les mortalités de cheptel ni d'assurance risques climatiques.

DES INSTRUMENTS EXISTANT DANS D'AUTRES SECTEURS

Parmi les besoins auxquels les solutions existantes ne répondent pas, des **priorités** ont été dégagées lors d'échanges et de réunions avec des représentants de professionnels et des structures d'accompagnement du secteur. Celles-ci concernent essentiellement la **couverture des risques liés au milieu de production**. 6 instruments pourraient répondre aux besoins de couverture.

**L'assurance mortalité cheptel** : l'assurance mortalité couvre des maladies bien identifiées chez certains animaux avec exclusion des maladies contagieuses. Une garantie *optionnelle* couvre ces dernières prises en charge par le FNGCA. **L'assurance piscicole** n'assure aucune maladie, des offres individuelles permettent de surmonter ces difficultés.

**L'assurance risques climatiques** : en expérimentation pour les cultures viticoles, fruitières, arboricoles, maraîchères, etc. Le développement de ces assurances n'a pu se faire que par la participation de l'Etat à la prime d'assurance (idem pour les assurances récoltes en Amérique du Nord avec des modalités différentes selon les niveaux de garantie).

**L'assurance multirisques mytilicole** : développée en Espagne, elle couvre les risques tempêtes, les marées noires et les fermetures administratives pour présence d'algues toxiques.

**La Déduction Fiscale Pour Aléas (DPA)** est accessible aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition et ayant souscrit une assurance couvrant les dommages aux cultures ou mortalité du bétail. Les conchyliculteurs ne peuvent y souscrire faute d'assurance mortalité cheptel.

**Les mécanismes de stabilisation du revenu** : des assurances privées aux Etats-Unis et un fonds d'épargne professionnel au Canada abondé par l'Etat et les Provinces.

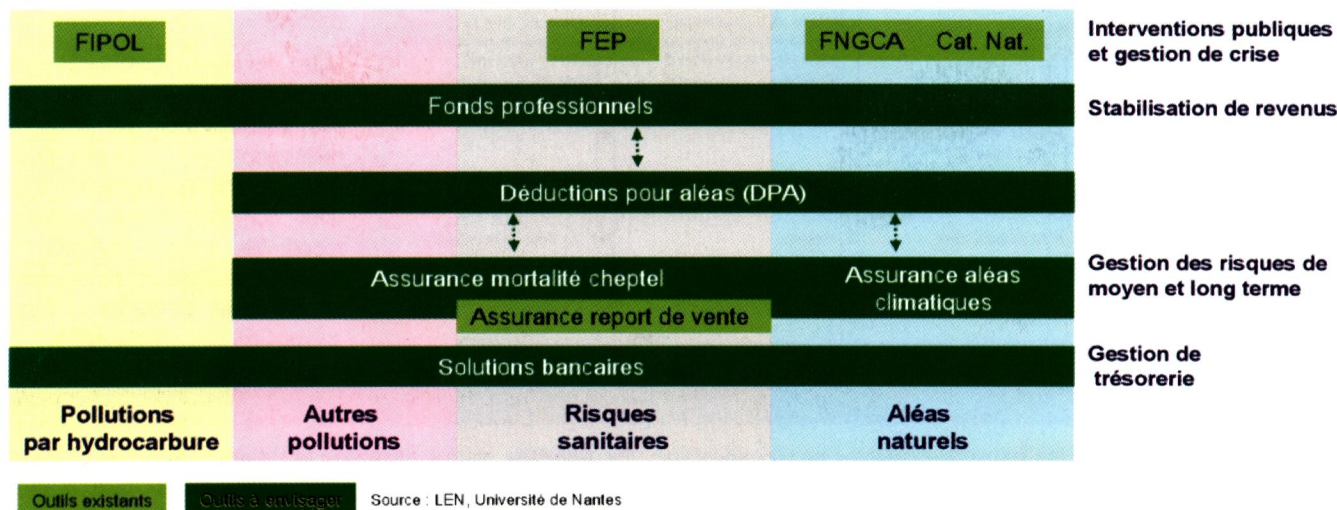
**Les mécanismes de gestion de crise** : la caisse professionnelle de régulation porcine Stabiporc a été créée en 1984 afin d'atténuer les fluctuations erratiques des cours du porc, en octroyant aux groupements de producteurs porcins, des prêts de trésorerie à taux d'intérêt réduits. L'Etat s'est retiré de ce mécanisme en 2000 car la Commission Européenne a déclaré ce mécanisme anti-communautaire.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR CONCHYLICOLE ?

Du fait de la **spécificité** des risques auxquels sont soumises les activités conchylicoles, de l'**ampleur** des conséquences potentielles et de la **petite taille** du secteur, la mise sur le marché de contrats d'assurance a été limitée. Leur développement va être subordonnée à la possibilité pour les assureurs de partager leurs risques. Ce partage de risques peut prendre la forme d'une **réassurance** auprès de réassureurs privés ou d'une réassurance publique, auprès de la Caisse Centrale de Réassurance. D'autre part, l'**intervention de l'Etat**, sous la forme de subvention de primes par exemple, peut être déterminante dans ce dans ce mécanisme.

Suite à diverses entrevues, une réflexion a été menée pour identifier éléments nécessaires ainsi que les obstacles à l'adaptation des différents instruments précédemment retenus :

- La réalisation d'une **assurance mortalité cheptel** rencontre 3 principales difficultés : la mesure du niveau de mortalité naturelle ; l'identification des causes réelles de mortalité ; le recueil de données suffisantes et l'analyse générale par bassin. Une réflexion pourrait inclure la distinction entre mortalité pure et le caractère impropre à la consommation des coquillages, perte de rendement et perte de qualité.
- La mise en œuvre d'une **assurance risques climatiques** incluant les coquillages supposerait un certain nombre d'informations sur les aléas : types d'aléas (tempête, sécheresse, excès ou manque d'eau douce,...), liste des événements, cartographie des risques, état des stocks, seuils de mortalité, indicateurs de qualité,...
- La mise sur le marché d'une **assurance revenus** pourrait se faire sous la forme d'une multirisques. Un mécanisme de stabilisation du revenu sous la forme d'un fonds professionnel pourrait être une alternative.
- Le développement d'offres de la part des assureurs permettrait éventuellement une discussion avec les pouvoirs publics afin de réviser l'exclusion à la **DPA**.
- La constitution d'un **fonds professionnel**, dans une optique de stabilisation de revenu supposerait que les modalités d'intervention de l'Etat (abondement du fonds, déductions fiscales) soit précisées. Il peut être également envisagé comme un outil de gestion de crise.
- Les capacités d'intervention de l'Etat étant limitées, la gestion d'un fonds de crise pourrait éventuellement être gérée par une **organisation interprofessionnelle** (réflexion engagée actuellement par le FNP avec une solution alternative qui pourrait être la généralisation du dispositif à l'ensemble du secteur agricole et utiliser ainsi le principe de mutualisation pour gérer ces risques.



CONCLUSION

- Le risque en conchyliculture est « multifacettes ».
- L'identification des instruments de couverture et des logiques de ces outils (assurance privée, fonds mutuels, intervention de l'Etat ou des Collectivités Locales, ...) a permis de souligner l'existence d'un certain nombre de mécanismes mais aussi l'incomplétude des solutions actuelles.
- Cinq priorités ont été retenues (fermeture sanitaire, mortalité cheptel, aléas climatiques, absence de naissain, pollutions) relevant du domaine des risques liés au milieu de production.
- L'adaptation possible à la conchyliculture nationale de 6 instruments favoriserait la couverture des risques encourus par les professionnels.
- La création de tels outils impose le recueil d'informations, la compréhension des facteurs de risques, l'évaluation des conséquences des sinistres. L'implication des professionnels et la participation de l'Etat et des collectivités territoriales seront un atout dans la démarche globale de gestion du risque conchylicole.

Pour toutes informations : AGLIA, Association du Grand Littoral Atlantique, tél : 05.46.82.60.60, fax : 05.46.88.45.78 ; [aglia@wanadoo.fr](mailto:aglia@wanadoo.fr) ; LEN, Laboratoire d'Economie de Nantes, Université de Nantes, tél : 02.40.14.17.37, fax : 02.40.14.17.40 ; [veronique.lebihan@univ-nantes.fr](mailto:veronique.lebihan@univ-nantes.fr) ; [sophie.pardo@univ-nantes.fr](mailto:sophie.pardo@univ-nantes.fr) ; [yes.perraudeau@univ-nantes.fr](mailto:yes.perraudeau@univ-nantes.fr)